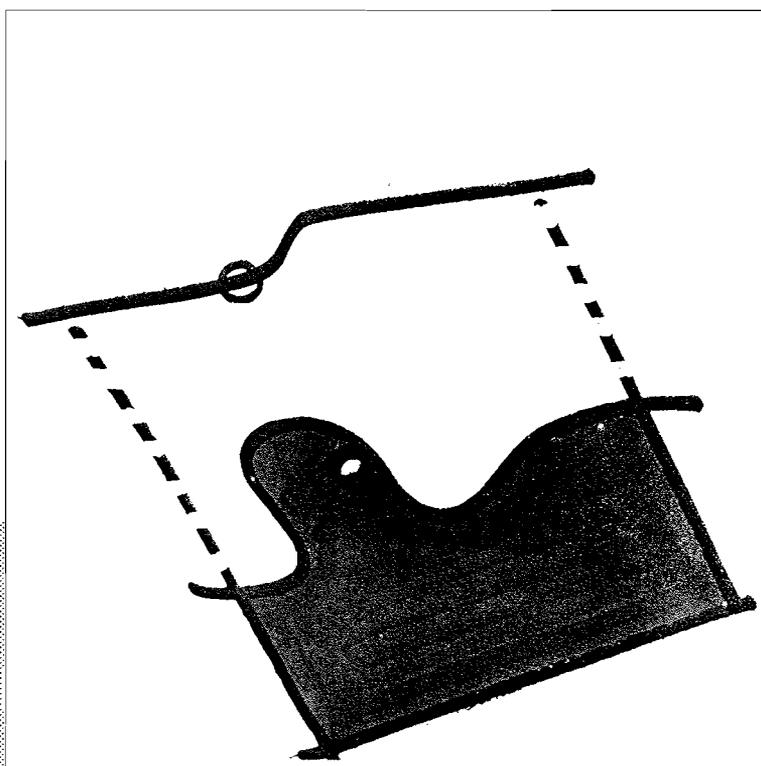


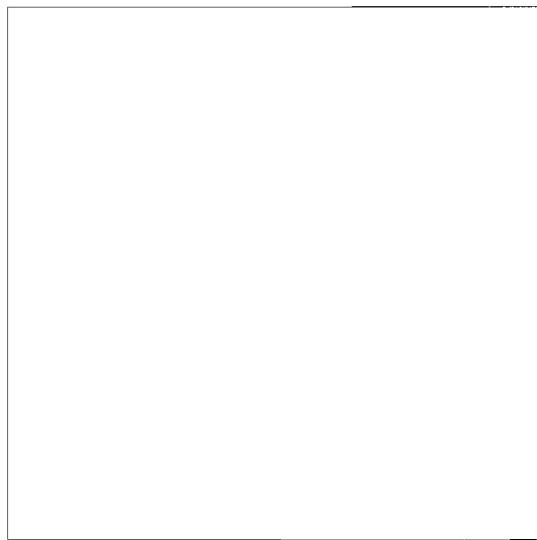
**COMMUNE DE STEENE**  
**Canton de Bergues**



**Programme d'étude**  
**Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie**

Août 1997

# SOMMAIRE



## **Préambule**

## **Territoire communal**

## **Processus d'une démarche**

## **Contexte**

Territoriale  
Géographique et paysager  
Architectural et touristique

## **Identité communale**

## **Prospective**

Projets  
Equipements existants  
Développement

---

# Préambule

---

Située en limite des basses terres de la Flandre Littorale (Blootland) et les hautes terres de la Flandre Intérieure (Houtland), la Commune de Steene s'organise selon cette bipolarité, en haut le centre communal, en bas le hameau du Grand Mille Brugge, le long du canal de la Haute Colme.

Proche de tout, mais à distance des grands axes routiers, le village garde jalousement le caractère rural de son territoire, occupé par 1300 habitants soit un habitant/ hectare.

Soucieuse de la qualité de vie de ses habitants, la commune a redoublé d'efforts pour réaligner ou moderniser les équipements bâtis : école, ateliers, salles des fêtes.

Mais d'autres projets sont dans les têtes et pour certains déjà sur le papier ou plus avancés encore.

Une farouche volonté de bien faire et un budget serré incitent l'équipe municipale à progresser avec prudence et méthode.

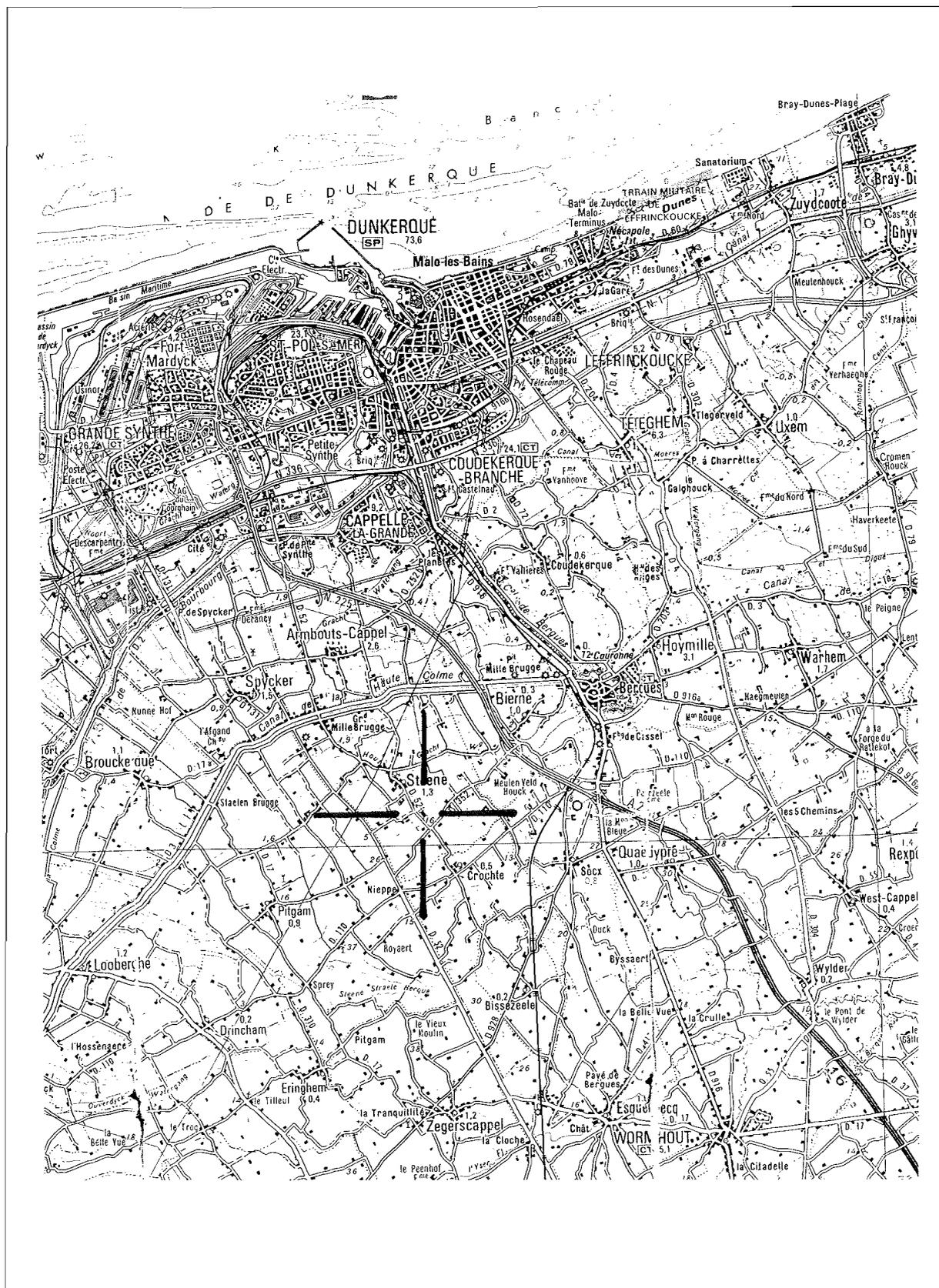
Pour ce faire, elle s'associera une équipe de maîtrise d'œuvre (architecte, paysagiste,...) pour mener à bien une réflexion sur l'ensemble du territoire communal visant une meilleure gestion à 5 ou 10 ans.

Le Conseil Général sera sollicité pour une participation financière au titre de sa politique F.A.C.V.

Le présent document traduit de manière schématique les attentes de toutes natures du maître d'ouvrage et constituera de ce fait le programme d'étude, base de consultation de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

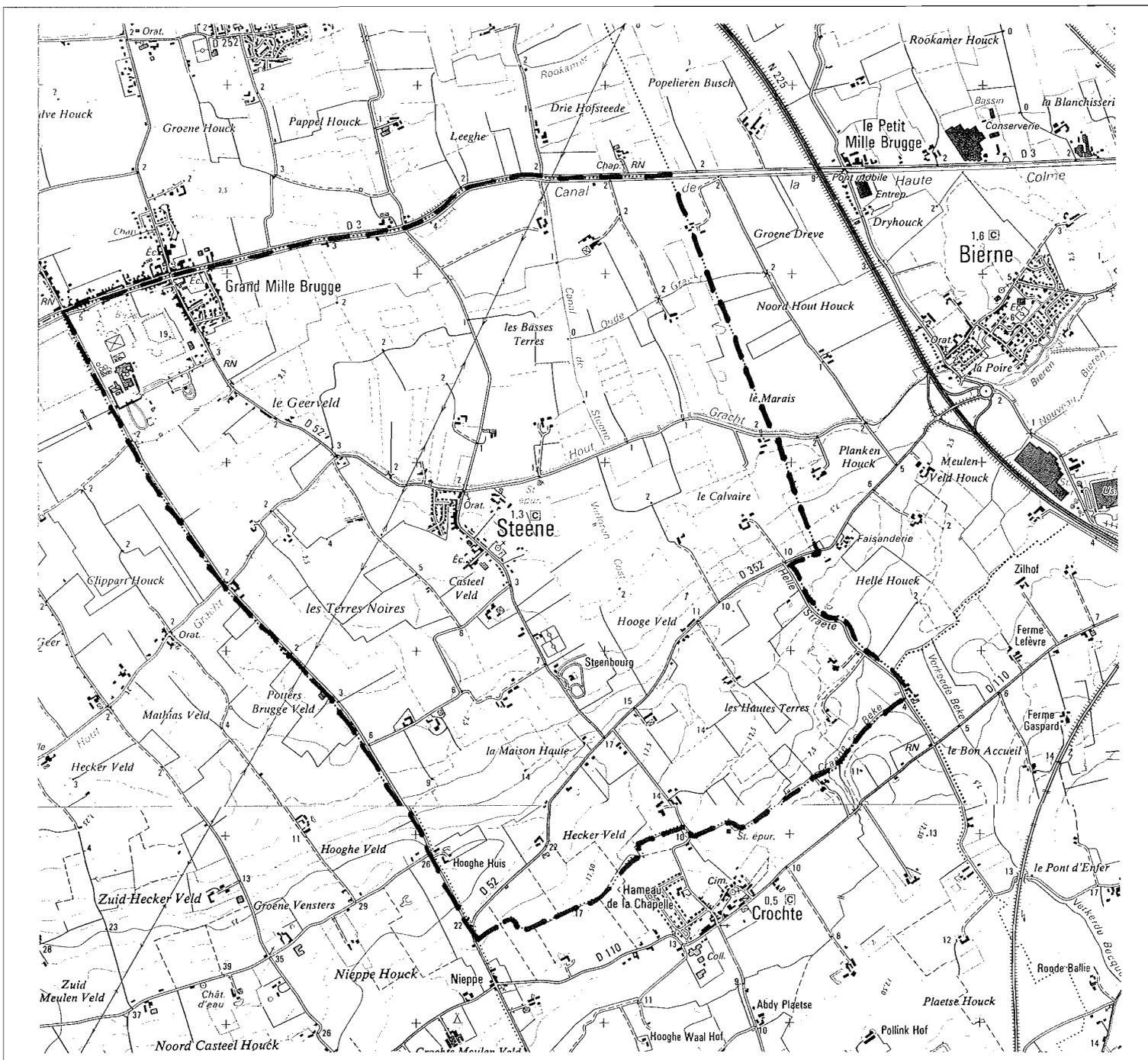
Une première concertation auprès de partenaires choisis par la commune permettra d'enrichir ce document et d'en réaliser la rédaction définitive au cours du dernier trimestre 1997.

# Territoire communal



D'après carte I.G.N. 1/100 000ème

# Territoire communal



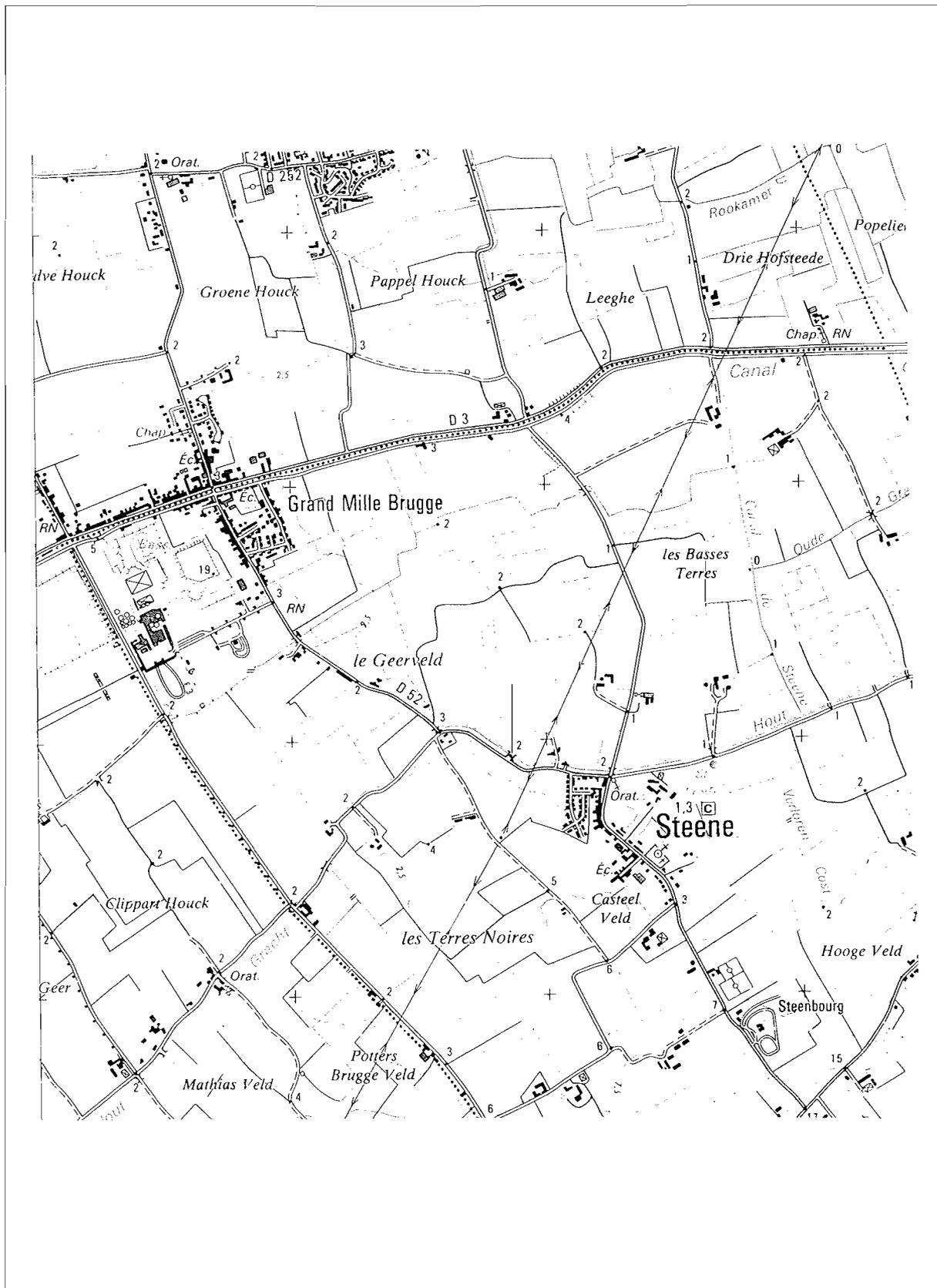
D'après carte I.G.N. 1/25000ème

# Territoire communal



Extrait de vue aérienne

# Territoire communal



D'après carte I.G.N. 1/25000ème

---

# Processus d'une démarche

## Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie

---

L'équipe des maîtres d'œuvre retenue après consultation faite sur la base de ce document programme pourra voir son travail s'organiser en 3 étapes.

Il est proposé qu'un point soit réalisé avec l'ensemble des partenaires avant de clore chacune des étapes significatives : mairie, bureau d'études, animatrice de pays du Conseil Général, chargé d'études du C.A.U.E, représentant du C.A.R.F.O. et de la Communauté de Communes.

### 1 - Préliminaires.

La Commune apportera tous les documents susceptibles d'aider le maître d'œuvre dans son entreprise (P.O.S., cadastre, photos, ouvrages divers...) et mentionnera à cette occasion, les partenaires qu'elle souhaite associer à cette démarche :

- D.D.E. - D.D.A. - D.I.R.E.N. - D.R.A.C. - A.G.U.R. - S.D.A.P....
- Habitants, enseignants, commerçants,
- D.V.I. - C.D.T. - D.D.R....
- E.D.F.,
- Wateringues,
- V.N.F.

Par ailleurs, le maître d'ouvrage et ses partenaires prendront soin de signaler et faire connaître à l'équipe de maîtrise d'œuvre, les études passées et en cours sur la commune et son territoire...

Les communes de Bergues, Armbouts Cappel, Spycker, Brouckerque, Chrohte ont déjà réalisé une étude F.A.C.V. et réalisent à leur rythme leur programme de travaux.

### 2 - Mise en place d'une analyse approfondie et production de schémas de principe.

L'analyse se basera sur :

**L'examen visuel**, notamment lors des moments forts de la vie communale : fêtes, sortie d'école, messes et fêtes religieuses, fin de semaine, etc...

**Un recensement des atouts** et caractéristiques architecturales, urbaines et paysagères des lieux.

**Les outils** dont l'équipe de maîtrise d'œuvre fixera la nécessité lors de sa remise de proposition de mission : films, photos, vues aériennes....

**Les informations complémentaires** nécessaires aux prises de décisions ultérieures (comptage automobile, historique, situation foncière...).

**Ces éléments de base** permettront à l'équipe de maîtrise d'œuvre d'appuyer ou d'infléchir, en accord avec les élus certains points du programme.

A ce stade, il sera demandé au bureau d'études de produire des documents graphiques sous des formes appropriées, de façon à faire comprendre les options d'aménagement aux différents intéressés (habitants, techniciens, représentants de collectivités.....). Une telle explication permet de les associer ultérieurement à l'œuvre commune d'amélioration du cadre de vie et de privilégier la pérennité de la réflexion sur celle des propositions.

\*  
\* \*

Le C.A.U.E. met à la disposition des enseignants un ensemble d'ateliers de sensibilisation à l'architecture et à l'environnement : "l'Ecole des Passemurailles" à destination des enfants des écoles.

Pour faciliter l'élaboration des projets et la constitution des dossiers administratifs, les architectes du Conseil d'Architecture et de l'Environnement du Nord sont gratuitement à disposition du public chaque vendredi matin sur rendez-vous, dans les Maisons du Conseil Général et au C.A.U.E. .

Dunkerque : Maison du Conseil Général de Dunkerque, 49, rue du Maréchal Leclerc - 59385 Dunkerque Cédex I (site Normed, entrée des anciens Chantiers de France) - Tél : 03 28 63 64 63

Hazebrouck : Maison du Conseil Général d'Hazebrouck, 5, rue Donckèle - 59522 Hazebrouck Cédex (en face de la Poste Centrale) - Tél : 03 28 41 59 59

Lille : C.A.U.E. du Nord, 148, rue Nationale, 59800 Lille (angle rue Boucher de Perthes - métro République) Tél : 03 20 57 67 67

### 3 - Définition d'un programme pluriannuel de travaux et réalisation d'Avant-Projets Sommaires (A.P.S.).

Une fois les options d'aménagement validées par l'équipe municipale et les enveloppes financières estimées, maître d'ouvrage et maître d'œuvre définiront ensemble un phasage à court et moyen terme (5 à 10 ans) des travaux à réaliser en fonction de critères tels que :

- l'exemplarité,
- l'urgence,
- les opportunités,
- le coût.

#### Remarques :

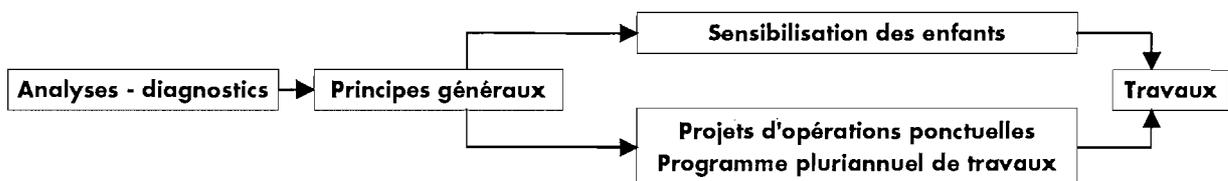
L'ensemble de l'étude privilégiera les éléments de réflexions en envisageant des alternatives (schémas, croquis, esquisses...). Seuls certains chapitres le nécessitant seront poussés jusqu'à l'esquisse chiffrée voire A.P.S. (Avant-Projet Sommaire) chiffré et concluront la phase d'étude.

Quant au maître d'ouvrage, il peut, selon son calendrier, décider d'entamer une première phase de travaux, dès la fin de l'étude. Il sera alors demandé au maître d'œuvre d'en établir un Avant-Projet Détaillé (A.P.D.), destiné au passage de cette première partie du dossier en commission de subvention travaux du Conseil Général. L'établissement d'A.P.D. ne fait pas partie du présent contrat.

Les documents figurant dans l'étude prendront, dès l'approbation de celle-ci, une valeur contractuelle.

Le Conseil Général n'engagera sa participation financière que s'il reconnaît une filiation quantitative et qualitative entre les documents de la phase ETUDE, ceux de la phase TRAVAUX et la mise en œuvre. C'est pourquoi le C.A.U.E. recommande très fortement que les maîtres d'œuvre de l'étude participent activement à la réalisation des documents techniques précédant les travaux et à la conduite des opérations.

#### Les étapes de la décision.



A la fin de chacune de ces étapes significatives, le CAUE peut vous aider, n'hésitez pas à faire appel à lui.

## Le contexte

Cette étude d'initiative communale se nourrit d'un champ d'investigation bien plus étendu. Ce contexte dans lequel se développe la commune revêt plusieurs aspects :

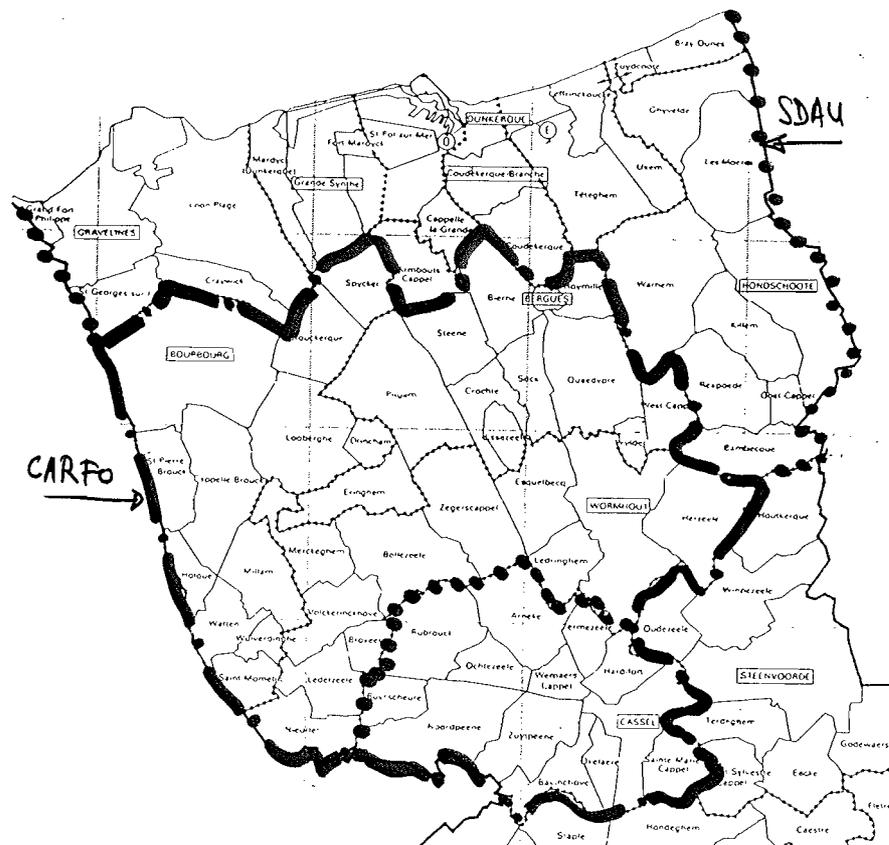
### **Territoriale** (cartes C.C.B./S.D.A.U./C.A.R.F.O.)

La communauté de Communes de Bergues établie en décembre 1992 comprend 12 communes et se charge du développement économique et de l'aménagement de l'espace (espaces publics, voirie...).

Elle fait partie des 48 communes adhérentes au Comité d'Aménagement Rural de Flandre Occidentale (C.A.R.F.O.), association ayant pour objet de favoriser et promouvoir l'amélioration des conditions de vie en Flandre Occidentale.

La limite sud du S.D.A.U. de la région Flandre Dunkerque englobe largement ce territoire pour couvrir les destinées et la cohérence de 61 communes au total.

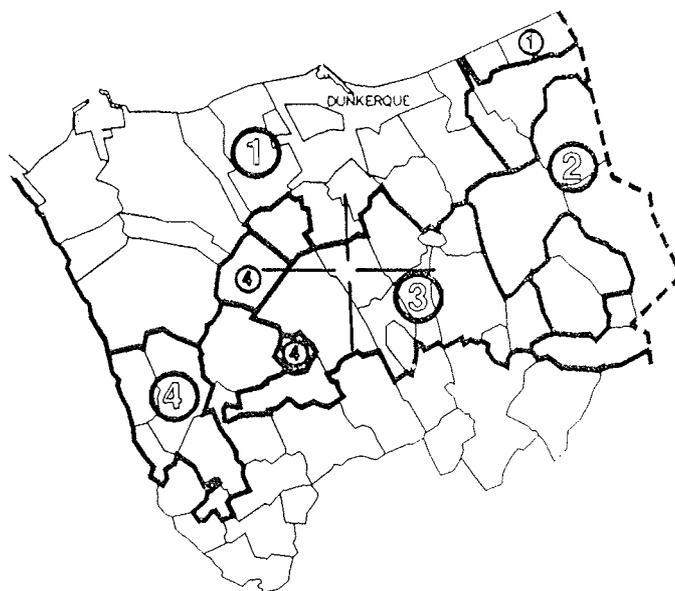
La connaissance de chaque structure (prérogatives, moyens, fonctionnement...) conditionne la qualité de l'étude et l'opérationnalité des propositions (montage financier, délais d'instruction,...).



## Le contexte

LES STRUCTURES DE COOPERATION  
INTERCOMMUNALE  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE (1)  
COMMUNAUTE URBAINE ET COMMUNAUTES  
DE COMMUNES  
(Hors S.I.V.O.M)

- ① COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE
- ② COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE FLANDRE
- ③ COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU CANTON DE BERGUES
- ④ COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA COLME



Intercommunalité

---

## Le contexte

---

### **Géographique et paysager** (image "Trame Verte" Pitgam)

Dans le grand pays : la Flandre, la commune de Steene s'étend sur deux entités paysagères : la Flandre Littorale et la Flandre Intérieure.

Cette situation remarquable est illustrée par le "Balcon de Pitgam" dans la "Trame Verte" outil de gestion intégré du paysage produit par le Conseil Général.

L'ouverture visuelle du premier plan vers le Nord, jusqu'à la Haute Colme trouve une base opérationnelle dans les propositions relatives aux aménagements des berges et de l'espace agricole (randonnée, canaux et becques), pour lesquels seront associés les gestionnaires D.D.A.F., V.N.F., Wateringues, etc...



Le balcon depuis la voie romaine (R.D.52)

## Le contexte



Depuis les hautes terres



Vers la plaine maritime



## Le contexte



Le Hout Gracht à l'Ouest



Le Hout Gracht à l'Est

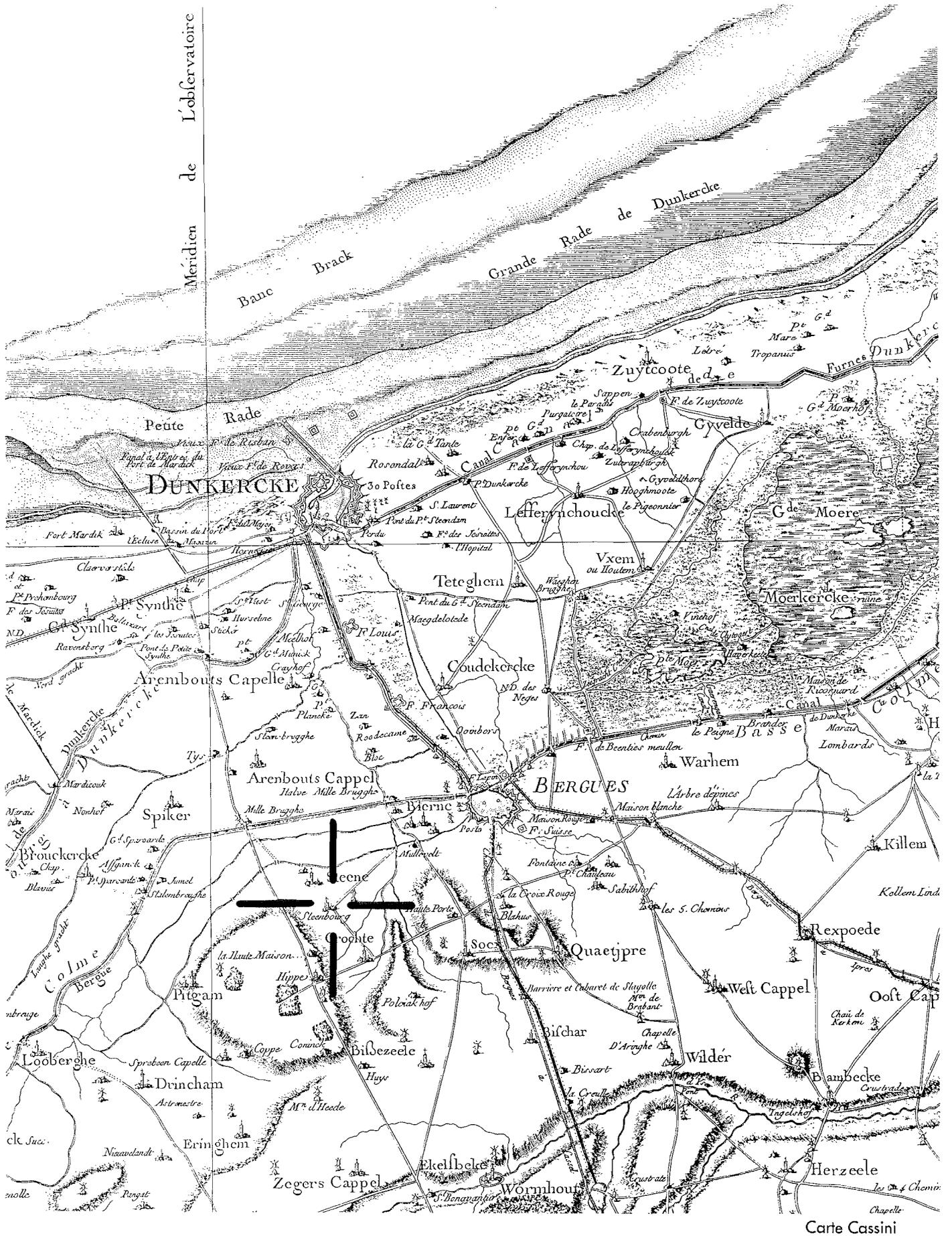
### **Architectural et urbanistique**

La logique de développement du hameau du Grand Mille Brugge à l'écart des deux centres d'Armbouts-Cappel et de Steene s'explique par les atouts de la voie d'eau (activités de distillerie, brasserie, meunerie...).

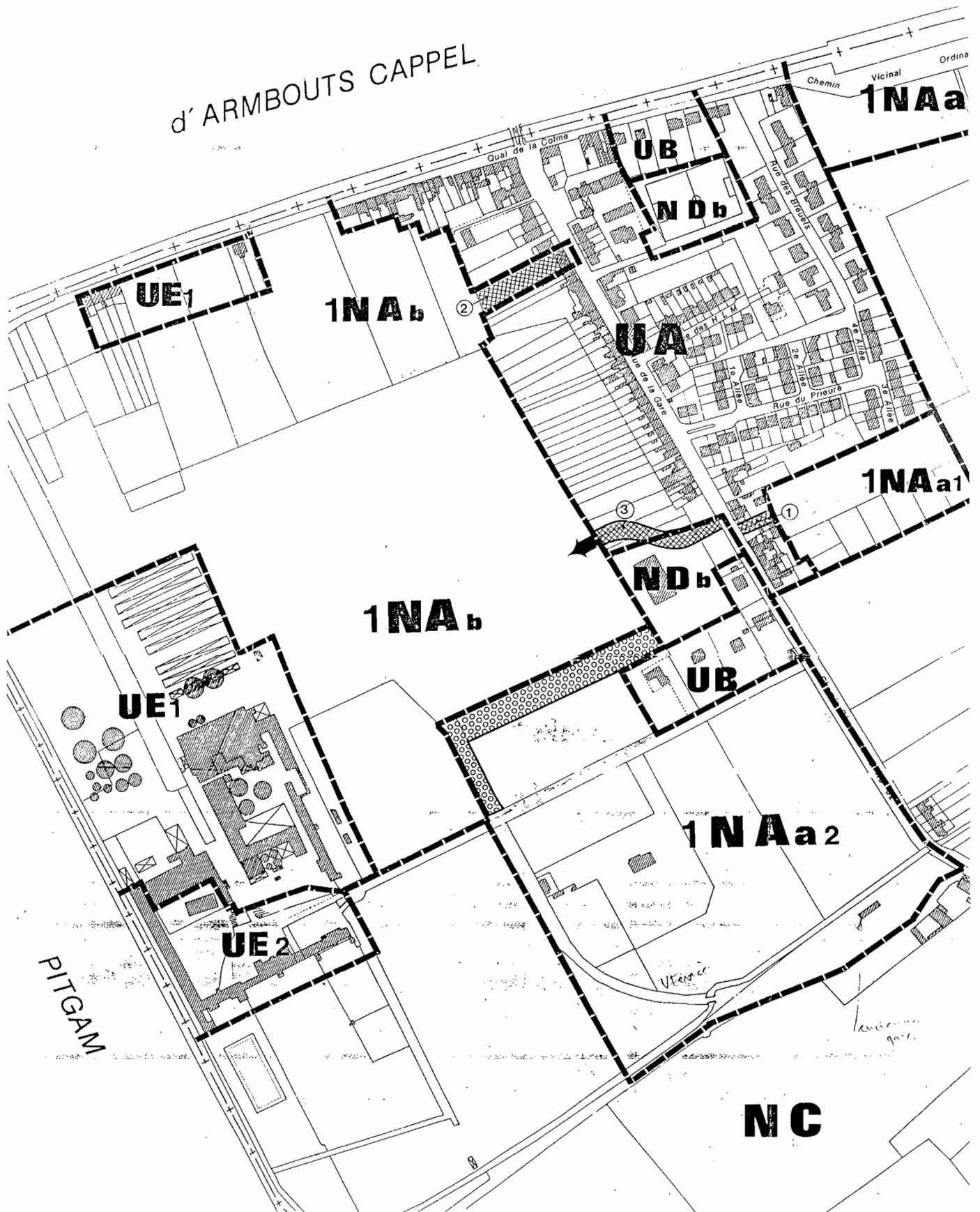
Cette histoire récente laisse des témoignages intéressants (bâtiments, ouvrage d'art, tracé de voie, logique d'implantation de part et d'autre de la Colme...) qu'il convient d'adapter aux nouveaux usages (résidence, loisirs...) tout en les mettant en valeur.

Une même attention sera portée sur le bourg et les marques de son développement.

# Le contexte

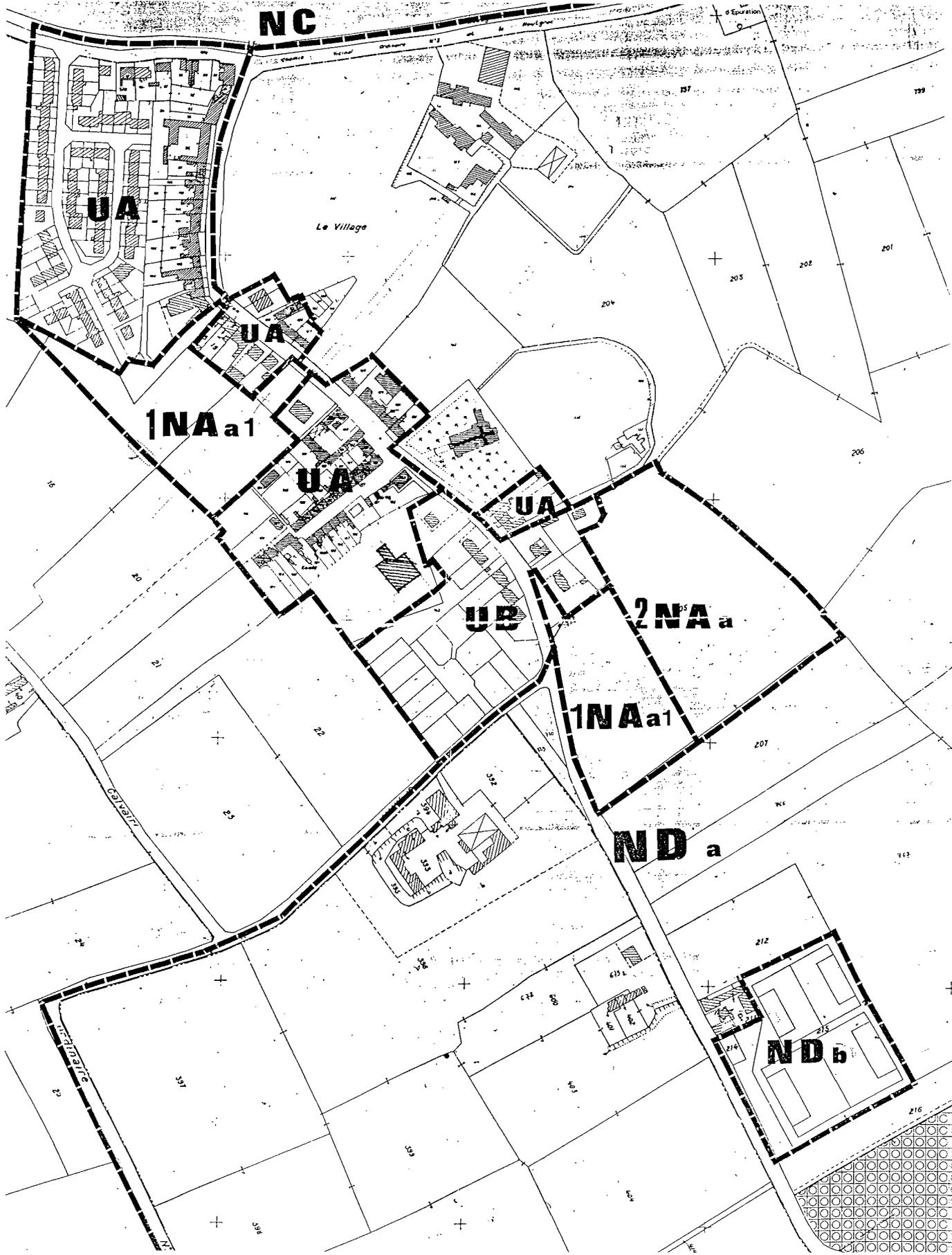


# Le contexte



Grand Mille Brugge P.O.S.

# Le contexte



Centre communal P.O.S.

## Le contexte

Si les valeurs patrimoniales de l'Eglise et du Château sont reconnues, il convient de montrer celle de l'architecture rurale (ferme, école...), de ses formes spatiales (place type jeu de paume...) ou de l'histoire plus ancienne comme la voie romaine en limite ouest.



Entrée sud de la voie romaine



Patrimoine remarquable à G.M.B.

## Le contexte



Friche fluviale au Grand Mille Brugge

---

## Identité communale

---

Les aménagements à venir visent à améliorer le bien être des habitants et usagers de la commune. Si l'on n'y prête pas garde, certains d'entre eux, par leur répétitivité sur le territoire (giratoires, trottoirs, jardinières) estompent malheureusement les particularismes qui marquent le lieu et en font sa richesse.

Il convient donc d'énoncer ces traits de caractère pour les faire reconnaître, les préserver et les développer ultérieurement.

### **Esprit général :**

- la succession des espaces publics, branchés sur la route principale (R.D.52) passage obligé et fédérateur de toutes activités du centre.
- la générosité des espaces agricoles au centre de la commune comme la prairie "le village",
- la simplicité, la qualité et la disponibilité de l'espace en herbe à côté de la mairie,
- l'espace minéral central sous sa forme de "jeu de paume".

## Identité communale



Végétation et ruralité dans le centre

## Identité communale



Surfaces minérales et bâtis

---

## Identité communale

---

**Image** : la configuration générale de l'espace offre des visions progressives du village:

- les vues lointaines, silhouette à l'horizon et son chapelet de bosquets,
- les portes du village où les bosquets deviennent arbres autour du château ou près du canal,
- le centre, où le moindre détail prend de l'importance.

# Identité communale



Visions progressives

---

## Identité communale

---

### **Plaisir à vivre**

Supports de la vie sociale, les espaces publics sont de natures très diverses (trottoir, rue, place, parvis, venelle...)

Il convient pour chacun de lui accorder sa fonction d'usage et sa valeur symbolique.

Du seuil de la maison, espace de rencontre avec le voisin à la place centrale qui met en scène la mairie et accueille les fêtes communales, en passant par la route qui relie le centre au hameau du "Grand Mille Brugge".

## Répondre aux projets actuels

De nombreux projets existent, pour lesquels la remise en cause n'est pas de mise. Cependant, même les plus avancés d'entre eux peuvent s'enrichir d'un regard nouveau.

- Aire de détente V.N.F. le long du canal de la Haute Colme (projet très avancé).

Situer cette prochaine réalisation par rapport :

- au contexte communal : relation aux riverains le long de la voie d'eau, liaison avec la zone NAa au Sud, participation du chemin vicinal à l'espace de loisir proprement dit...
- au contexte de la voie d'eau : succession de ce type d'équipement sur la Haute Colme (complémentarité des sites), relation visuelle sur l'autre rive (Ambouts Cappel)...

- Extension de l'école primaire au G.M.B. pour accueillir la maternelle.
- Logement : 18 lots libres : bâtir la base d'un cahier de recommandations.
- P.L.A. : Maison Flamande : base d'un schéma directeur
- Accès au terrain de foot et réalisation de vestiaires.

# Prospective



Accès à l'aire de détente (V.N.F.) - (Réseaux aériens)

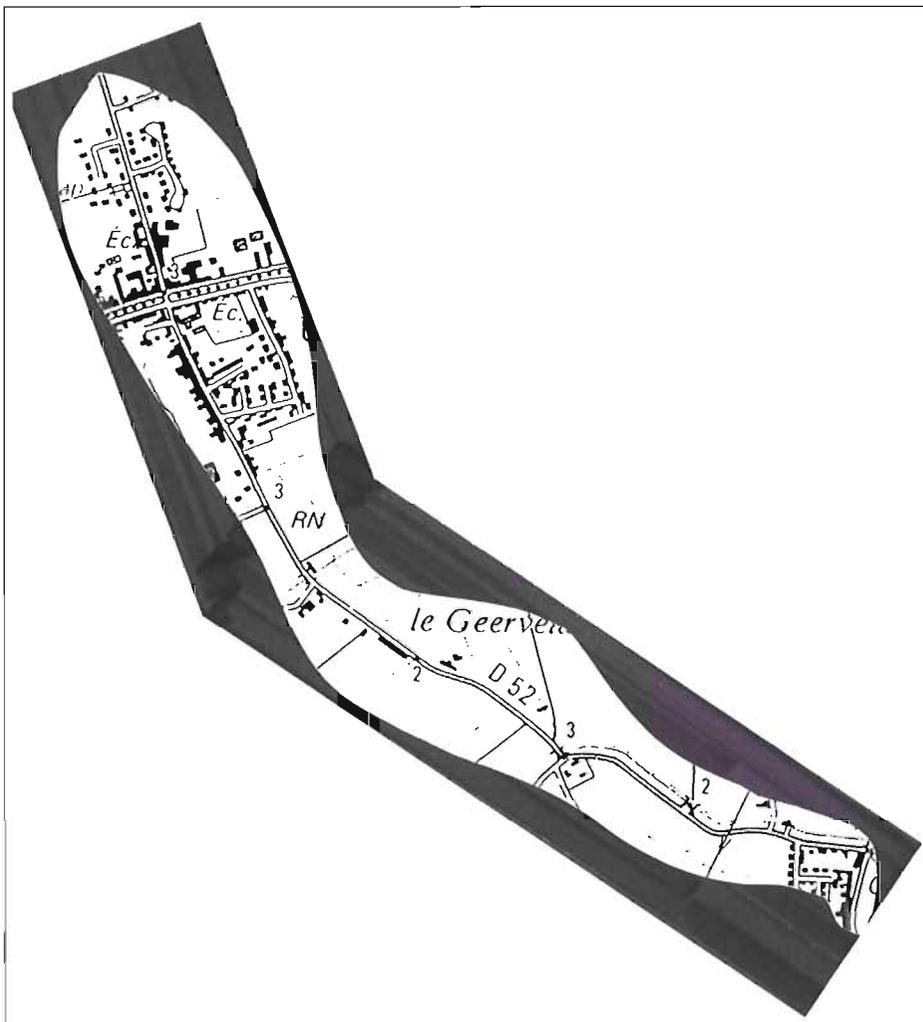
## **L'axe Nord/Sud**

Le développement alterné des deux entités a créé un hameau trop grand par rapport au centre. Leur rapport actuel nourrit la réflexion sur la traduction spatiale (traitement de l'axe routier R.D. 52, de ses abords, aménagement des franges bâties, des terrains limitrophes...) et son évolution vis-à-vis d'un rapprochement voulu par les élus communaux et les habitants.

La réfection de la D.R. 52 par le Conseil Général et la Communauté de Communes est l'occasion d'entamer l'évolution du site dont il conviendra de réaliser le projet à long terme (physique, social, urbanistique).

Les interventions en voirie (piste cyclable, plantations, éclairage, sécurité) s'inscriront dans une vision d'ensemble incluant la valorisation de l'Hout Gracht et la mise en lumière des différentes alternatives de développement en fonction du devenir et de la hiérarchisation des axes viaires N/S : R.D. 52, voie romaine, voiries de lotissements et leurs extensions...

# Prospective



Entre hameau et centre



Grand Mille Brugge

## Conforter les équipements existants

Si la plupart des équipements sont achevés et donnent entière satisfaction, il s'avère que les espaces extérieurs (parvis et prolongement naturels des usages...) méritent quelques intentions.

□ Abords et accès de la salle de tennis au G.M.B. Sur le devant, le terrain boisé accueille une aire de jeux. Cet aménagement ne peut se concevoir sans une base d'accord de l'usage et du devenir des terrains annexes (accès actuel de poids lourds).

□ Abord du terrain de foot : la proximité du Château (Steenbourg) encourage à une organisation de l'espace, propice à une valorisation réciproque.

Sa présence sur la route (R.D.52), le rapport visuel et physique entre l'équipement et l'espace agricole, la nécessaire protection contre le vent, le développement possible des hautes tiges... permettent l'exploration de mises en scène paysagères telles que la "clairière", répondant simultanément à ces objectifs multiples.

□ La nouvelle salle des fêtes : la cour intérieure est un espace privilégié à l'écart de la circulation, formant un prolongement possible des activités de la salle. Son aménagement devra répondre à cette attente de confort, de convivialité et aux exigences d'accès et de stationnement qu'il faudra, par ailleurs, convenablement estimer.

□ La place verte de la mairie, espace disponible propice à l'accueil de la ducasse.

Elle participe à la douceur rurale du centre communal qu'il convient de préserver et d'affirmer.

Son devenir ne peut être dissocié de l'ensemble des autres espaces publics du centre qu'il convient de traiter ainsi que des schémas de développement communaux à l'Ouest et au Sud-Est (un des points de jonction de la zone NAa1 et de la R.D.52).



Entrée terrain de foot

---

## Prospective

---

Les spécificités rurales jalousement entretenues et l'économie des moyens préconisée par l'équipe municipale nécessiteront de la part des maîtres d'œuvre de trouver le ton juste pour les aménagements à venir.

Cette justesse de ton devrait être propice à la mise en place d'un vocabulaire paysager spécifique : matériaux, mises en œuvre, gestion de l'eau, entretien... qui pourra être partagé ultérieurement par les communes voisines selon des critères à définir.

# Donner un cadre général permettant d'anticiper le développement communal

L'occasion des réponses immédiates à apporter permet de changer d'échelle et de structurer la réflexion sur une échéance plus lointaine et une emprise plus vaste.

## Le logement

Les opérations de logements en cours et en projet nécessitent la rédaction de règlement de lotissement ou cahier des charges. Il convient de fournir des références culturelles enrichissant ces recommandations tant sur l'aspect architectural que sur celui de la composition des espaces (structure viaire, clôtures, limites arrières, extensions prévisibles).

Sont visées ici, les valeurs d'usage et la particularité des espaces produits = être bien et être à Steene. La révision du P.O.S. est propice à la nouvelle formulation de ces règles de construction (en rue, en lotissement) à l'image d'une Z.P.P.A.U.

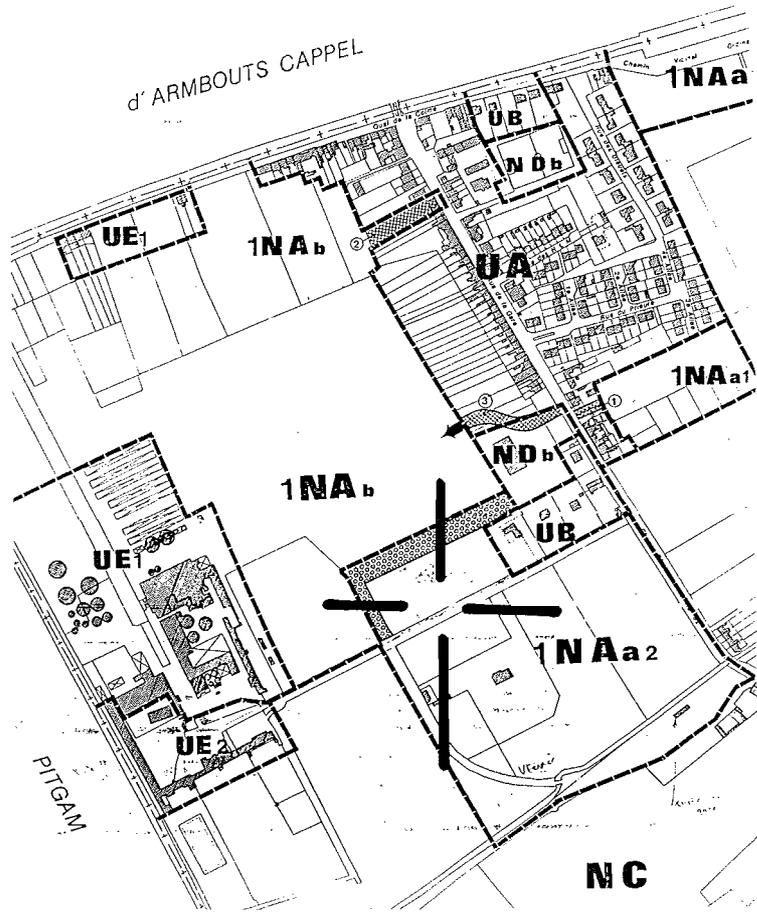
L'architecte des Bâtiments de France est directement associé à ce travail, afin de s'assurer de la complémentarité des prescriptions.

Une fois le nouveau S.D.A.U. approuvé, l'A.G.U.R. sera mandatée pour ce travail de réécriture du P.O.S. La présente étude F.A.C.V. apportera sa quote part à l'évolution du règlement et à celui du zonage, notamment la définition des terrains constructibles.

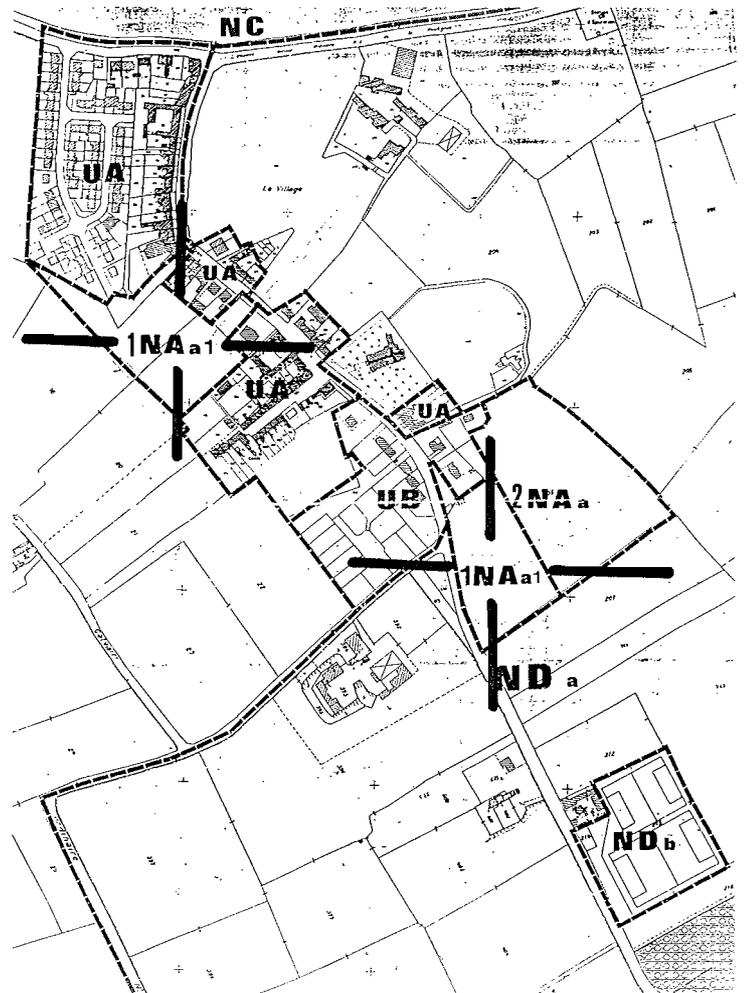
Le devenir des terrains en 1 NAa sera simulé de façon à favoriser certaines actions telles que le préverdissement ponctuel, l'acquisition foncière... ou suivre leur évolution en toute connaissance.

# Développement communal

## Le logement



Lots libres



Lots libres  
Maison Flammande

Futur P.L.A.  
Maison Flammande

# Développement communal

## Le logement



Limites bâties entre lotissement et espace agricole

# Donner un cadre général permettant d'anticiper le développement communal

## Les activités

La zone d'activité intercommunale sur les communes de Bierne et Socx couvre une large part de l'activité du secteur.

A une autre échelle, l'installation d'activités artisanales "de proximité" pouvait enrichir la diversité traditionnelle du village.

Complémentairement à ce qui sera étudié sur le site de la distillerie, sous forme de scénarii possibles, l'équipe de maîtrise d'œuvre indiquera de quelles manières de telles installations pourraient être inscrites dans la structure bâtie communale (localisation, type d'implantation, mesures d'accompagnement !) et se traduise dans le P.O.S. révisé.

## Le tourisme

Le plaisir à vivre des habitants peut prendre une forme légèrement extravertie en ouvrant le village à l'extérieur.

□ Le classement de l'Eglise et du Château est une mesure de protection et informe de la qualité du patrimoine. D'autres architectures moins prestigieuses sont pour autant remarquables (cf. image du patrimoine).

□ D'autres éléments de patrimoine dépassent le seul enjeu communal. Le canal de la Haute Colme a perdu son pouvoir d'attraction pour les activités artisanales et industrielles. Sa structure de quais, son accastillage, bornes, ponts mobiles, garde-corps, berges, ses alignements de maisons méritent d'être préservés et mis en valeur.

Des indications sommaires indiqueront de quelle manière les communes concernées et la structure gestionnaire peuvent assurer progressivement la pérennité de l'esprit canal (mobilier, couleur, éclairage, plantation, taille des berges, bâti...).

Plus opérationnels, les aménagements d'aires de loisirs (Merckeghem, Lynck, Steene...) à destination des pêcheurs ponctueront la voie d'eau. C'est l'occasion par ce réseau de faire découvrir les lieux aux consommateurs de toutes sortes (randonneurs...) et de leur ouvrir la campagne (chemins d'exploitation, halte, information...).

L'ouverture de la campagne s'accompagne d'une mise en réseau des chemins d'exploitations existants et du réveil des oubliés. Au-delà, la notion de réseau mérite d'être également développée par rapport à des villes comme Bergues, Boubourg, Watten, Wormhout... à travers toutes les structures intercommunales (S.D.A.U. - C.A.R.F.O., C.C.B.).

En rive de la voie d'eau le site de la distillerie sera associé comme élément aujourd'hui pénalisant (friche) mais potentiellement positif.

# Développement communal

## Le tourisme



Vis-à-vis avec  
Ambouts-Cappel



Haute Colme et accastillage

# Développement communal

## Le tourisme



Liaison intercommunale par dessus la voie d'eau

# Développement communal

## Le tourisme

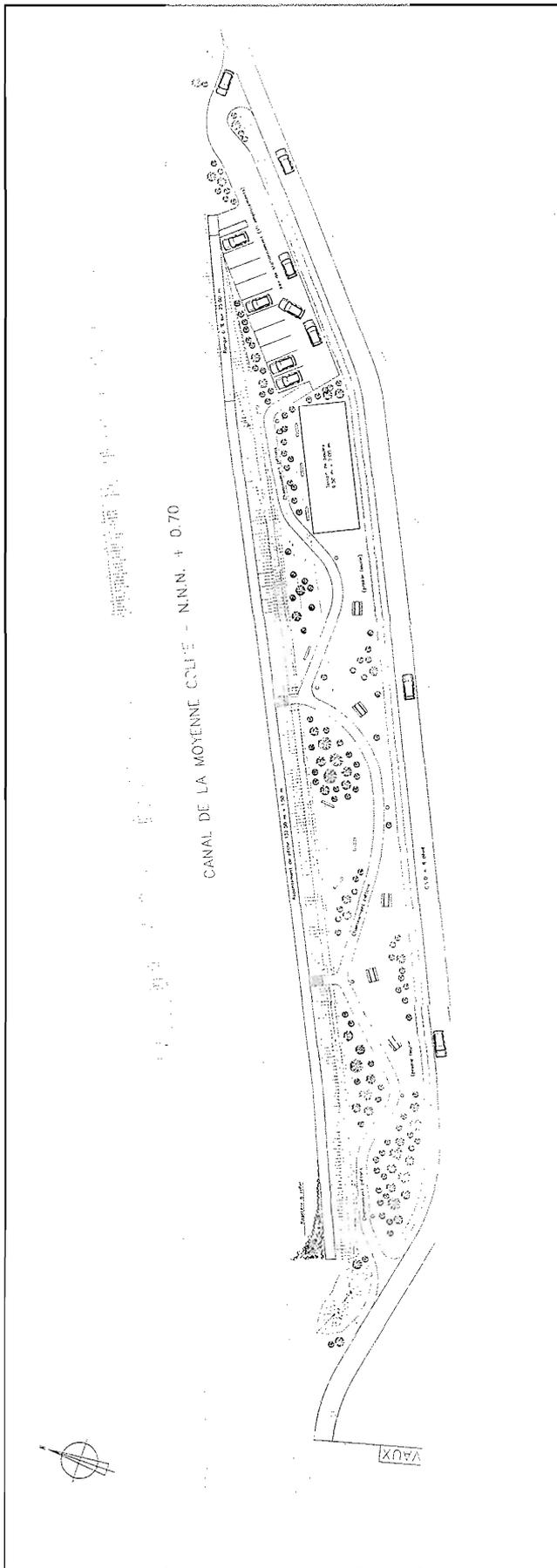


La Haute Colme entre ombre et lumière, d'Ambouts-Cappel à Steene

---

## **Annexes**

---



Aire de détente et de pêche à  
G.M.B.

**MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DES TRANSPORTS  
ET DU TOURISME**

**MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA FRANCOPHONIE**

---

**DIRECTION DU PATRIMOINE**

---

**Liste des immeubles protégés  
au titre des législations sur les Monuments Historiques  
et sur les Sites**

**dans le Département du Nord**

---

**Service Départemental de l'Architecture  
du Nord**

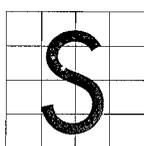
- 527 SAINT ANDRE — Pavillon du XVIII<sup>e</sup> siècle, à l'angle des rues Vauban et Molière (Cl.M.H. 30.07.21)  
— voir LILLE: Citadelle
- 528 SAINT AUBERT — Eglise Saint Aubert (Cl.M.H. 20.12.20)
- 529 SAINT AUBIN — voir DOURLERS : Château et parc
- 532 SAINT GEORGES SUR L'AA — Eglise Saint Georges (Cl.M.H. 25.04.75)
- 534 SAINT HILAIRE SUR HELPE — Chapelle Sainte Anne, au lieu-dit 'Les Rocs', chemin de Saint Hillaire à Dampierre (I.S.M.H. 12.12.46)  
— Chapelle Notre-Dame des Affligés, à l'angle de la rue du Village et de la rue des Bouchers (I.S.M.H. 11.12.46)  
— Chapelle Saint Liénard et Notre-Dame de Messines, au pied de l'église paroissiale (I.S.M.H. 10.08.51)  
— Château de Coutant avec ses douves, le pavillon du potager, le parc et l'étang (I.S.M.H. 28.04.47)
- 535 SAINT JANS CAPPEL — Site des Monts de Flandre : voir BAILLEUL
- 536 SAINTE MARIE CAPPEL — Site du Mont des Récollets : voir CASSEL
- 538 SAINT MOMELIN — voir WULVERDINGHE: Motte féodale, lieu-dit 'Hoeuweel'
- 540 SAINT POL SUR MER — voir DUNKERQUE: écluse de Mardyck
- 548 SAINT WAAST LA VALLEE — Château de Rametz : façades et toitures du château avec ses quatre tours; cour; douves avec leur pont y compris le portail d'entrée (Cl.M.H. 02.03.79); salle des gardes et salle à manger près de la tour nord-est avec leur décor; cheminée du grand salon et de la petite salle à manger (I.S.M.H. 02.03.79)
- 548 SAINT WAAST — Ancienne tour 'Sarrazine' ou tour 'Au Bois' (I.S.M.H. 06.05.92)
- 549 SALESCHES — voir NEUVILLE-EN-AVESNOIS: Eglise Sainte Elisabeth
- 553 SANTES — Eglise (en totalité) (I.S.M.H. 28.12.84)  
— voir HALLENNES-LEZ-HAUBOURDIN: Ferme de Fromez
- 554 SARS ET ROSIERES — Restes du château du Loir (I.S.M.H. 21.11.69)
- 555 SARS POTERIES — Menhir dit 'La Pierre de Dessus-Bise', sur la place publique (Cl.M.H. liste de 1862)
- 559 SEBOURG — Eglise Saint Druon (Cl.M.H. 26.12.19)  
— voir ROMBIES ET MARCHIPONT : Moulin de la Vallée
- 560 SECLIN — Eglise Saint Piat (Cl.M.H. 20.12.20)  
— Hôpital : ensemble des bâtiments, ancien jardin, allée plantée d'arbres (Cl.M.H. 15.06.32)  
— Bâtiment d'entrée du cimetière (Cl.M.H. 01.02.45)  
— voir HOUPLIN-ANCOISNE: Eglise Saint Martin d'Houplin
- 562 SEMERIES — Eglise Saint Rémi (I.S.M.H. 23.02.51)  
— Chapelle Notre-Dame de Walcour (I.S.M.H. 10.04.48)  
— voir FLAUMONT-WAUDRECHIES: Chapelle Duchene
- 564 LA SENTINELLE — voir VALENCIENNES : Fosse Duteuple
- 568 SERCUS — Eglise Saint Erasme : clocher (Cl.M.H. 10.09.13)
- 570 SOCX — Eglise Saint Léger : clocher (I.S.M.H. 19.12.44)  
— Château : façades et toitures; salon rose et salon bleu avec leur décor (I.S.M.H. 02.11.76)  
— Ferme située route de Bergues, (parcelle n° 52, section B du cadastre) : façades et toitures de la maison d'habitation (I.S.M.H. 07.05.82)  
— voir BERGUES: Enceinte fortifiée  
— voir QUAEDYPRE: Manoir 'Le Blauwhuys'
- 572 SOLRE LE CHATEAU — Deux menhirs dits 'Les Pierres Martines', au lieu-dit 'Pierres Saint Martin', parcelle n° 345, section C du cadastre (Cl.M.H. liste de 1862)  
— Eglise Saint Pierre (Cl.M.H. 10.08.32)  
— Chapelle Notre-Dame de Walcourt (I.S.M.H. 28.12.84)  
— Hôtel de Ville (Cl.M.H. 08.06.31)  
— voir CLAIRFAYTS: Chapelle d'Epinoy
- 574 SOMAIN — Motte castrale et ses fossés, parcelles n° 1610 et 1611, lieu-dit 'Au Bois de Villers', section A du cadastre (I.S.M.H. 06.12.78)  
— Ancien prieuré de Beurepaire : façades et toitures; portail d'entrée (I.S.M.H. 24.09.75)  
— voir VENEGIES-SUR-ECAILLON: Menhir dit 'Le Gros Caillou' ou 'Grès Montfort'
- 575 SOMMAING
- 579 STEENE — Eglise Saint Martin (I.S.M.H. 18.03.47)  
— Château de Steenbourg ou de Zylhof, rue du Château : façades et toitures ainsi que les douves avec leur pont (Cl.M.H. 24.06.83)
- 580 STEENVOORDE — Motte féodale, parcelle n° 99, lieu-dit 'Hofhelot', section YH du cadastre (I.S.M.H. 07.09.79)  
— Maison à l'enseigne 'Au Cog, Estaminet', place Saint Pierre : façades et toitures sur la place et sur la rue de l'Eglise (Cl.M.H. 19.11.43)  
— Moulin à vent dit 'Moulin du Nord' (Noord-Meulen) (I.S.M.H. 24.10.77). Moulin et sol attenant (parcelles n° 144, 145, 146, section ZI du cadastre) (S.Cl. 16.03.72)

Grand Pays : **La Flandre**  
Grand Paysage : **la Flandre littorale**  
Entité Paysagère : **la plaine canalisée**

Fiche de site remarquable  
**Le balcon de Pitgam**



*Vue depuis le haut du "talus"*



itué sur le haut du "talus" assurant le contact entre la Flandre littorale canalisée et la Flandre intérieure, ce site permet une lecture synthétique de la plaine maritime. La lecture se fait à partir de la route reliant Pitgam à la D.52.

La découverte du site s'effectue au terme d'un périple à travers les ondulations topographiques de l'Houtland au sud, ou à travers la plaine entrecoupée de très nombreux canaux dans le Blootland au nord. Elle constitue une véritable surprise marquée par un point de rupture et de basculement qui crée les conditions d'un "élan" dans un paysage offert.

Le paysage où circulent les canaux s'étend jusqu'au hérissé industriel du littoral. Cette bande complexe est néanmoins perceptible grâce à l'ouverture visuelle exceptionnelle permise par la gestion agricole tant sur le dénivelé que sur la plaine très plate - cultures et prairies en grandes parcelles ponctuées de peupleraies. L'organisation en éventail du maillage des canaux - canal de la Haute Colme, canal de la Colme, canal de Bourbourg - et des circulations est difficilement perceptible.



Carte de localisation d'après I.G.N. 1/ 100 000

### Intérêts du site :

- Peut permettre une compréhension de l'échelle des grands paysages et de ses constituants géographiques et anthropiques : conquête de la plaine maritime par drainage, poldérisation.
- Réside dans la possibilité de percevoir des horizons de nature différente de celle des premiers plans.

### Analyse des axes de mutation :

- Tendance de la frange industrielle et de ses corollaires - ligne haute tension,...- à s'épaissir et à s'élever en hauteur.
- Modification de la mise en valeur des terres suite à la P.A.C. 92 - boisement.
- Installation d'unités industrielles au sud de la rocade et le long des canaux.
- "Mitage" pavillonnaire sur le haut du talus.

### Actions engagées et à soutenir :

- Plantation du canal de déviation de la Haute Colme.
- Création d'une transdépartementale cycliste et d'une boucle de randonnée pédestre.

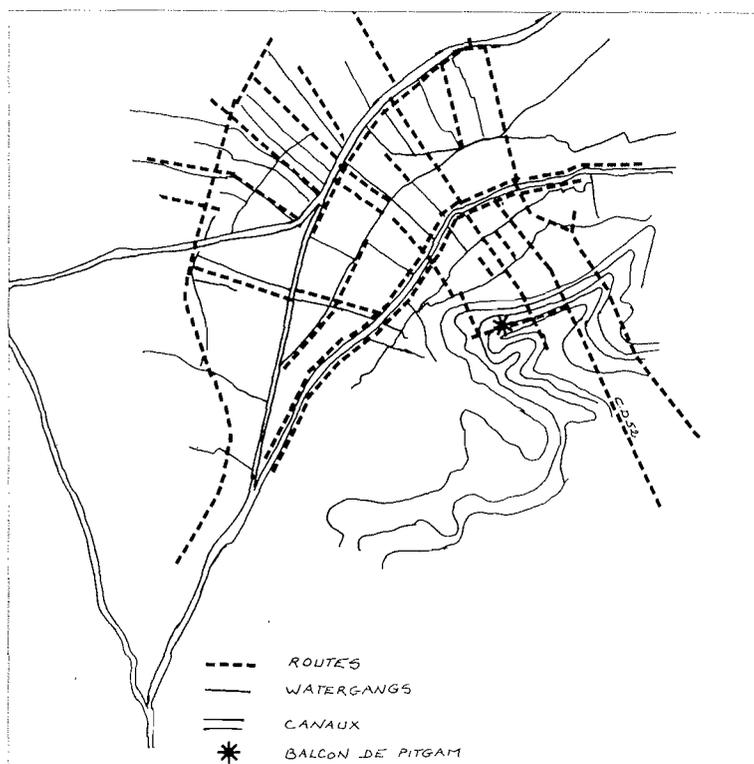
### Actions nouvelles à entreprendre :

Outre le fait de respecter le maillage des voies d'eau, il est important d'orienter les aménagements futurs et d'affirmer cet effet de gradient - du rural vers l'urbain - perçu à partir de Pitgam.

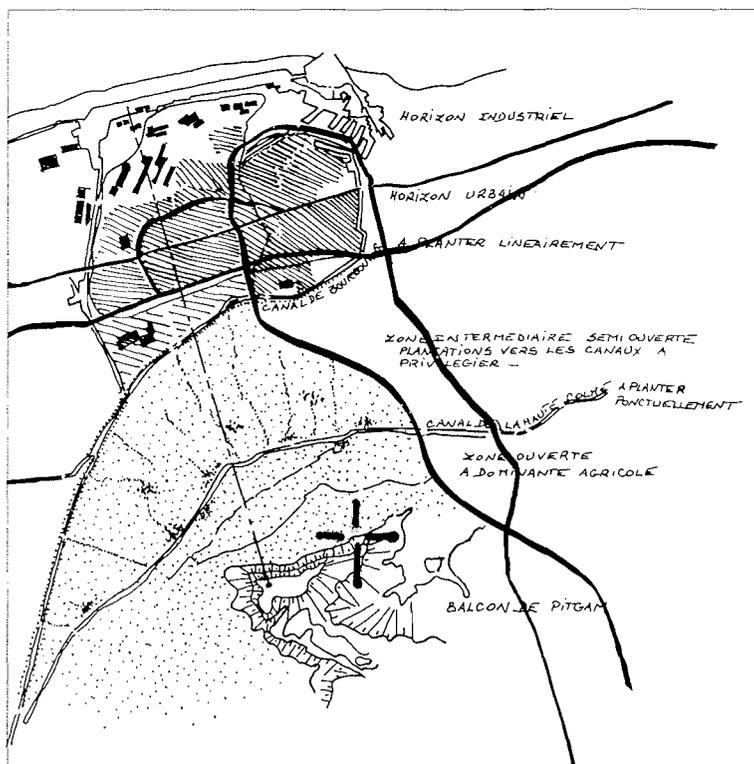
La première séquence allant du talus jusqu'au canal de la Haute Colme doit rester ouverte, vouée à l'agriculture et peu plantée pour garder son caractère. Les réglementations des P.O.S permettent de respecter ces affectations, et certaines opérations de remembrement peuvent favoriser l'orientation du parcellaire vers le nord.

Le canal de la Haute Colme constitue le premier horizon. Sa présence sera plutôt marquée par des plantations ponctuelles et groupées, à l'intersection des routes par exemple.

La deuxième séquence, située entre les canaux de la Haute Colme et de Bourbourg, présente une ambiance plus animée : villages plus nombreux, réseau viaire plus dense. Ici, une végétation d'accompagnement axée nord-sud pourra venir souligner les vues perspectives vers la mer - plantations d'alignement le long



"l'éventail"



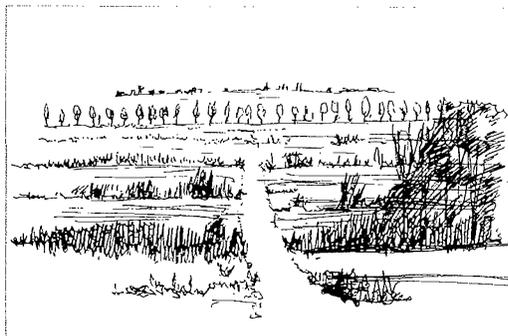
de certaines routes, création ou restauration de haies en limite de parcelles -, elle permettra d'affirmer la position des villages et de cerner leur emprise - bosquets, boqueteaux, arbres remarquables.

Le Canal de Bourbourg constitue le deuxième horizon et la transition avec l'univers urbain. Son fil pourra alors être plus largement aménagé et densément planté - petits

boisements, plantations d'alignements, chemins de randonnées, aires de piqueniques,...

Les dernières séquences consacrées à la ville et à l'industrie dessinent un horizon minéral, dense et plus riche en verticales. La maîtrise de leur évolution dépendra du respect de la ligne du canal de Bourbourg comme limite ultime des extensions urbaines et industrielles vers le sud. Pour mettre à profit une lecture synthétique de la Flandre littorale, une signalétique destinée aux cyclistes et aux randonneurs pourrait être mise en place. Elle expliquerait les origines et la constitution de la plaine canalisée (cf. la boucle de randonnée pédestre départementale et la transdépartementale équestre).

La découverte des paysages de la Flandre littorale par les voies d'eau - canal de Bourbourg, canal de la Haute Colme - révélerait "de l'intérieur" les traits fondamentaux de ce vaste paysage.



Organisation à privilégier : dynamisme



Organisation actuelle : statisme

### Reconnaissance :

- Z.N.I.E.F.F. : dans la plaine, à l'ouest, on retrouve les Z.N.I.E.F.F. 109 \* 109-1 \* 109-2 \* 109-3
- 109 : Plaine Maritime Flamande entre Watten, Loon Plage et Oye Plage.
- 109-1 : Bassins de Copenaxfort, watergang du Zout Gracht et prairies et mares de la Ferme Belle à Loon Plage.
- 109-2 : Prairies et mares de la Vieille Colme
- 109-3 : Tourbière saumâtre de Poupremeete, Canal de Bourbourg, Marais David et Prés de Saint-Georges.

### Les partenaires à associer :

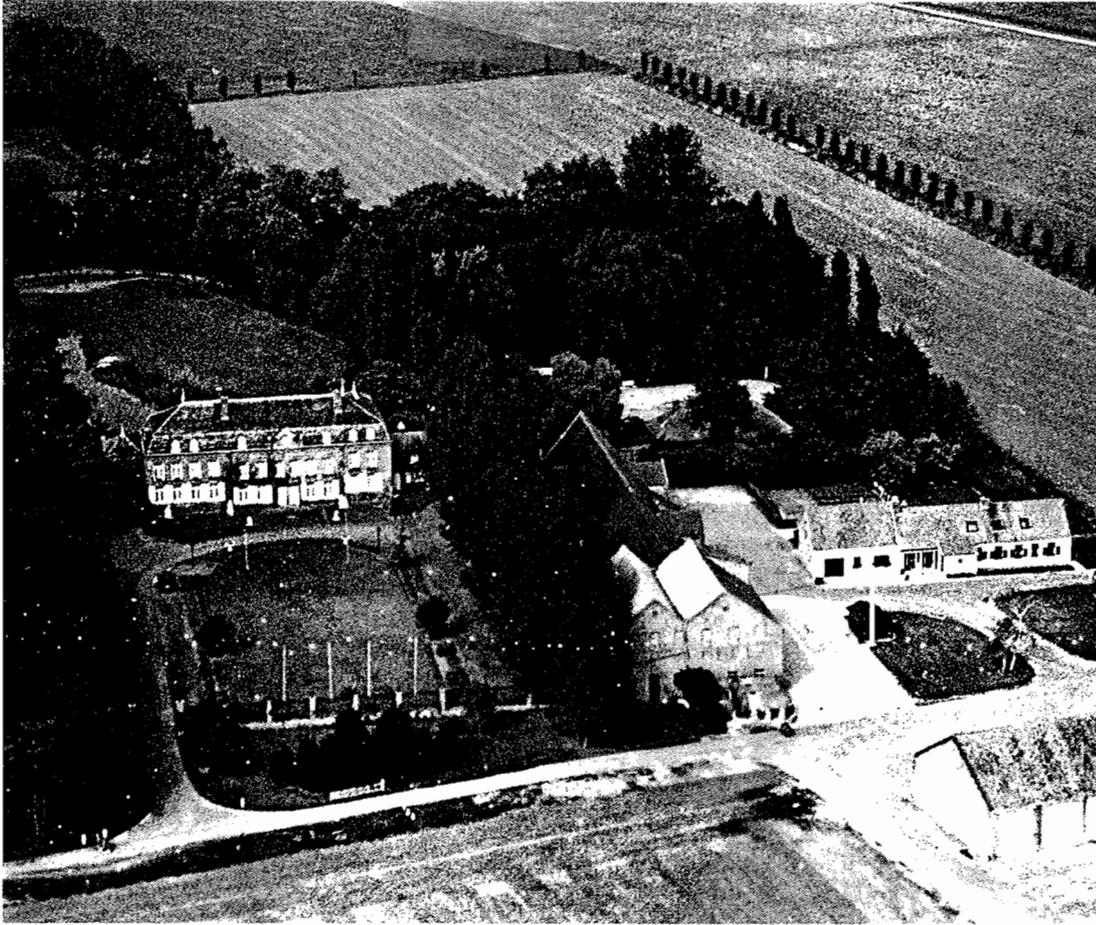
- Communes.
- Voies Navigables.
- Direction Départementale de l'Agriculture.
- Chambre d'Agriculture.

FLANDRE  
ENTRE YSER  
ET CANAL DE FURNES  
NORD ET FLANDRE OCCIDENTALE

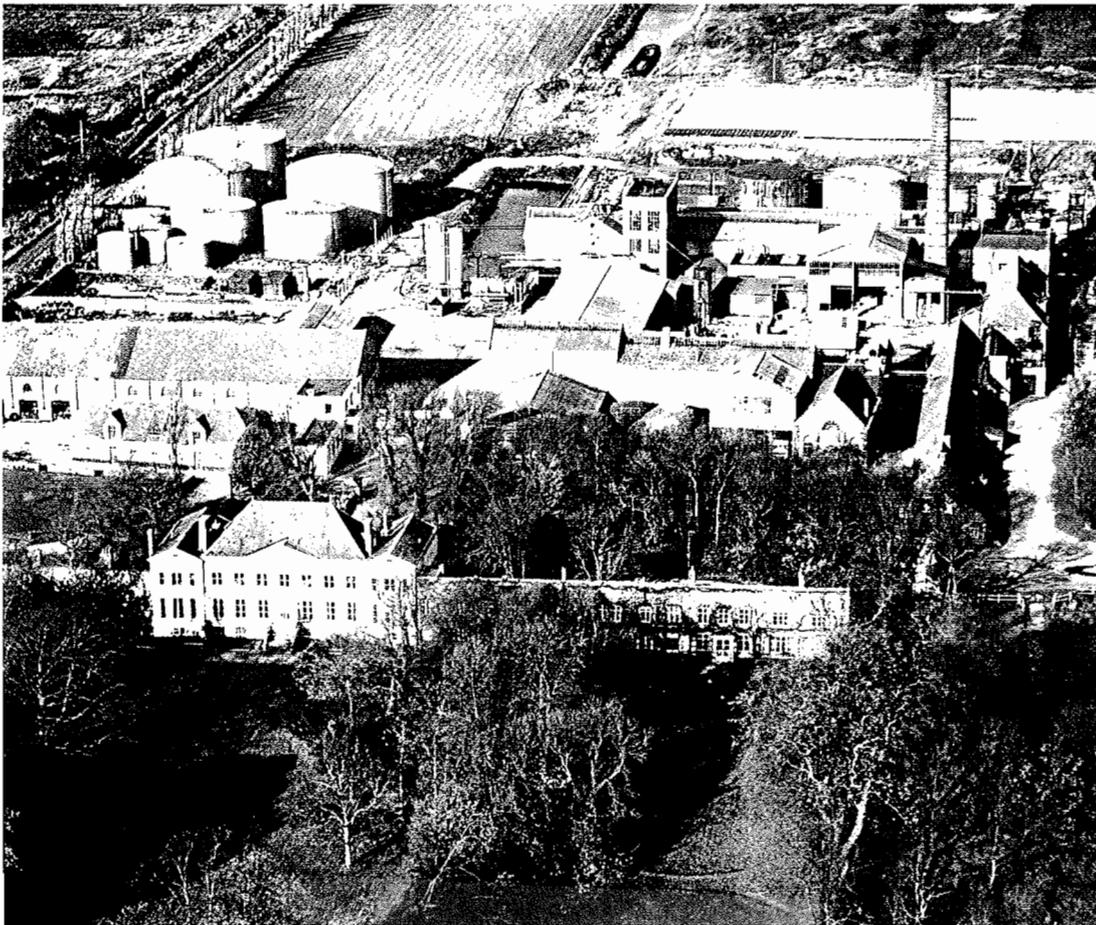


IMAGES  
DU PATRIMOINE

## ETABLISSEMENT INDUSTRIELS



*De Moeren, Kasteellaan 4, château distillerie. Edifiée en même temps que le "Kastel St-Flora", la distillerie de genièvre, construite à cette fin, porte sur son pignon la date de 1851. Le «genièvre», alcool de grain parfumé aux baies de genièvre plus ou moins coloré par un séjour dans des fûts de chêne, est un alcool fo apprécié dans l'ensemble des anciens pays-bas. Sur cette vue aérienne on peut reconnaître la distillerie aux toitures parallèles des ateliers ou des hangars, perpendiculaires à la rue : les bâtiments ont été réaffectés en dépendances de la ferme du château*



*Steene, hameau de Millebrugge, château distillerie. Sur le parc d'un château remontant vraisemblablement au tout début du XIX<sup>e</sup> siècle, une sucrerie fut d'abord implantée en 1828, reliée dès cette date par un port privé au canal de la haute Colme ; puis une distillerie d'alcool lui fut adjointe en 1854-1855, tandis que la ferme attenante était reconstruite de façon particulièrement monumentale. La distillerie supplanta bientôt la sucrerie ; exemple précoce de concentration verticale, l'entreprise poursuit son expansion et sa modernisation jusqu'à sa fermeture toute récente*

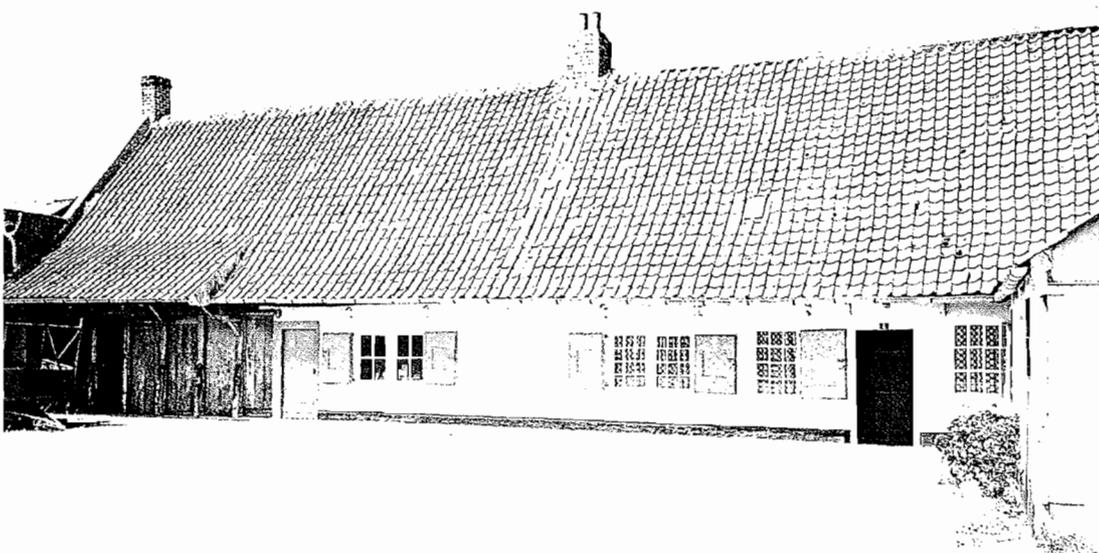
## RELAIS DE POSTE ET ESTAMINETS



*Beveren-IJzer, Roesbruggestraat 22. L'ancien relais de poste en village de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, dénommé 't Swaenhof, a conservé sa "voûte" que signalent deux fenêtres surélevées et un soupirail et présente sur la rue une porte cochère. La peinture brune des boiseries et le démontage de ses volets en a cependant sensiblement modifié l'aspect original*



*Leisele, Izenbergestraat 22. Sur le mur de cet estaminet et relais, dont le gros oeuvre remonte à la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, on peut lire cette inscription "in den (Appel)herberg" ("à l'auberge de la pomme"). Ainsi qu'à Steene, il est implanté hors village*



*Steene, route de Pitgam, 4. Ce long bâtiment bas abritait autrefois deux maisons distinctes, celle d'un forgeron à gauche et celle d'un charron à droite, deux métiers souvent groupés en un même lieu. La forge - toujours en activité, visible à gauche - et l'atelier du charron prolongeaient les habitations des artisans. Un petit estaminet occupait également une pièce du logement du charron. L'ensemble bien conservé, dont les murs sont à pan de bois hourdé en torchis et blanchis à la chaux, remonte vraisemblablement à la fin du XVIII<sup>e</sup> ou au début du XIX<sup>e</sup> siècle*

# Châteaux et manoirs

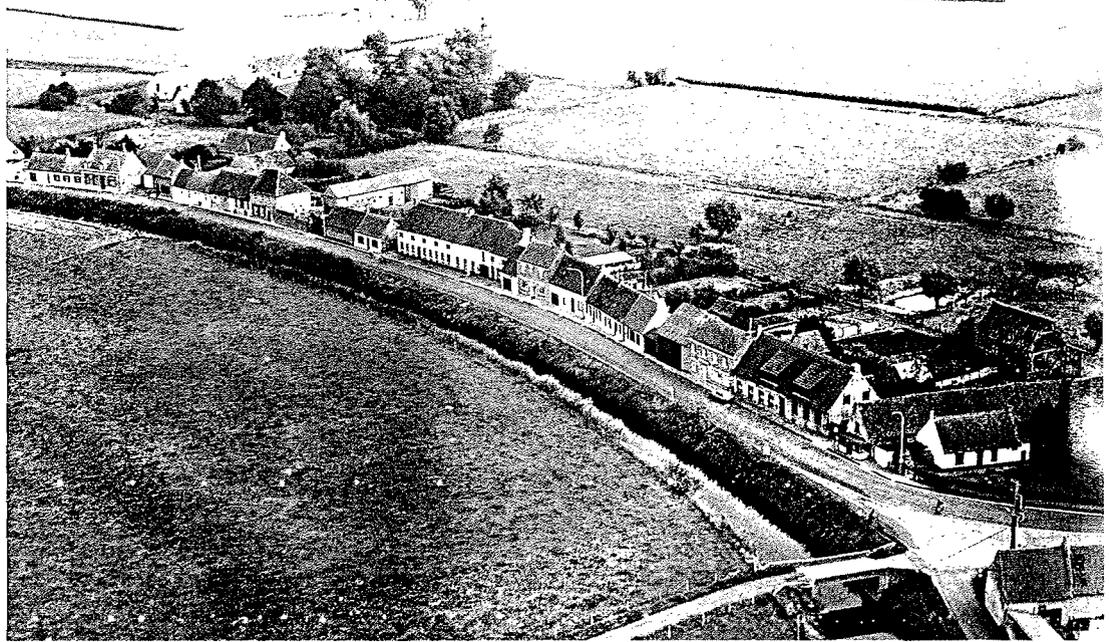


*Steene château de Zylof dit "Steenburg", rue du château, 8. Sur la vue aérienne, le château apparaît isolé au milieu d'un vaste parc car les bâtiments de la ferme ont été abattus au début du XX<sup>e</sup> siècle. Ce petit château aurait été bâti dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. Toutefois il a subi autour de 1900 une très importante restauration qui lui a enlevé une grande partie de son authenticité. Cantonné de tours et ceint de larges douves, le logis formé de trois ailes disposées autour d'une minuscule cour conserve cependant fière allure*

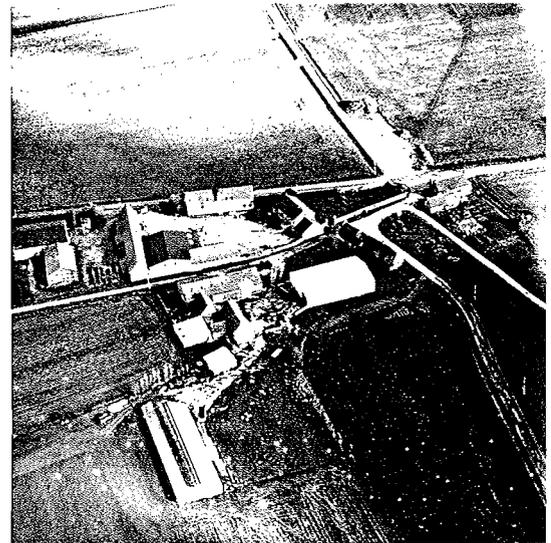
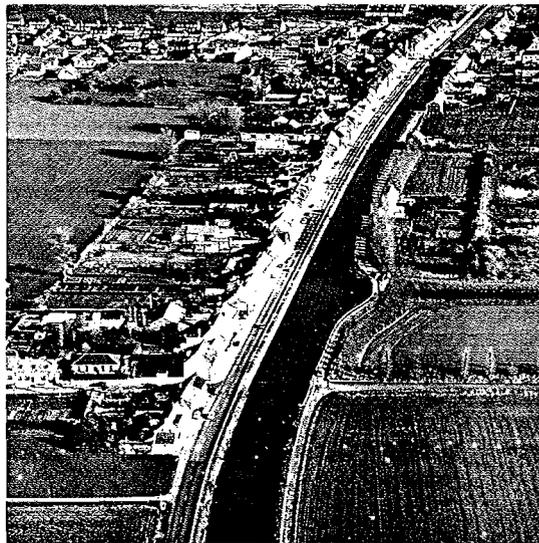


# Hameaux

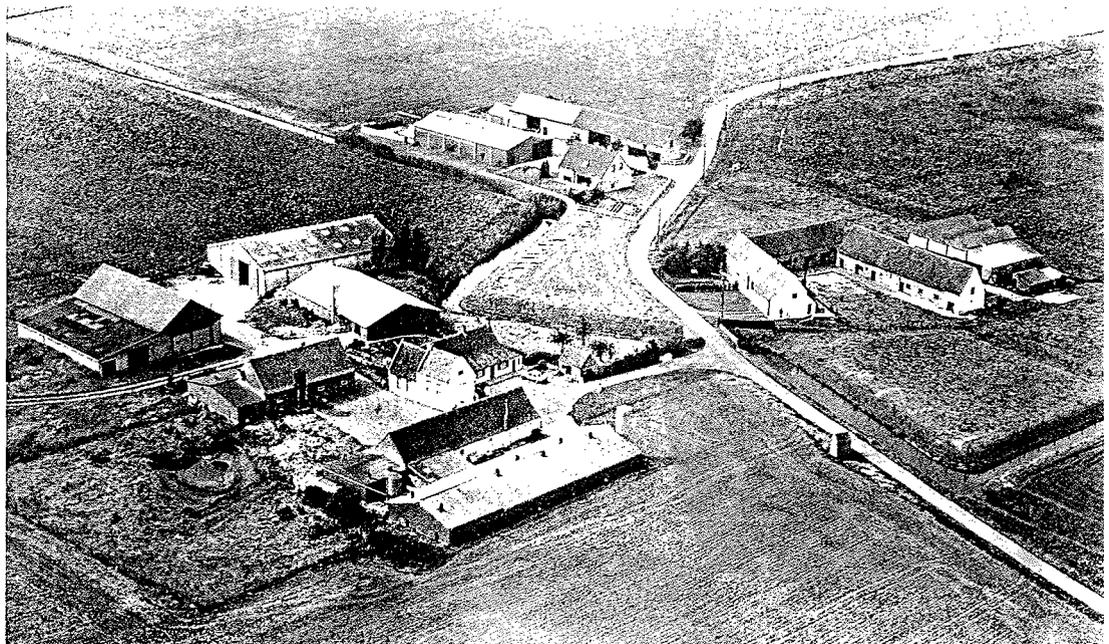
Sous l'Ancien régime et jusqu'au début du siècle, le canal doublé de son chemin de halage joue plus que la route un rôle de circulation des hommes et des marchandises. **t Zwaantje**, ("le petit cygne"). Relié par une route au centre communal, ce hameau de **Wulveringem** s'étire le long du canal de Bergues à Furnes. La navigation y a fixé relais de poste et auberges; sur les rives, les maisons de journaliers alternent avec de petites fermes



**Le Grand Millebrugge** qui s'étire le long de la Haute Colne et de la route qui la borde, avait autrefois concentré sur ses rives moulins, meuneries et brasseries. Le développement de ce hameau est toutefois lié à l'industrie: la route qui traverse le canal mène à la distillerie et, plus loin, au village de **Steene**. Les jardins prolongent vers la campagne les parcelles étroites des maisons mitoyennes



Le hameau des **cinq chemins** de **Quaedypre** regroupe autour d'un carrefour une ferme, un atelier de charron, un estaminet et des maisons qui, à l'exception du premier édifice, dépendaient d'une ferme-brasserie. Cette petite unité associant les fonctions de brasserie-malterie s'est maintenue jusqu'après la seconde guerre mondiale



**De drie hofsteden**, ("les trois fermes") : dans un paysage de polder très ouvert, situées sur le territoire communal de **Furnes**, trois fermes se regroupent au carrefour d'une route et d'un fossé. Ce sont des fermes à cour ouverte, aux bâtiments d'exploitation remaniés et agrandis récemment

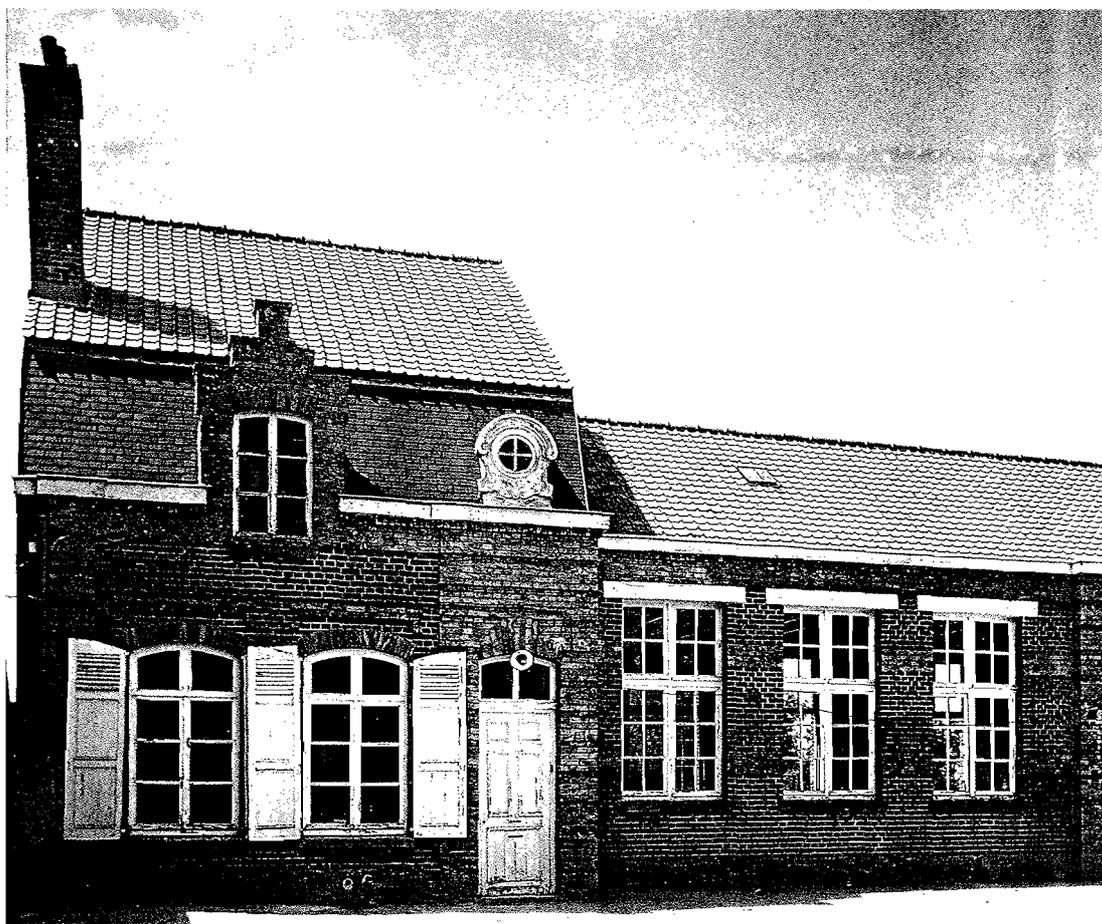
# Mairies et maisons communales

La plupart des villages, qui avaient cependant un instituteur avant la Révolution, ont fait construire une école vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, ou parfois plus tard ; on édifia alors également des ensembles fonctionnels et symboliques mairie-école. L'aspect répétitif de ces constructions s'explique sans aucun doute par le fait que l'architecte départemental chargé de ces travaux voyait sa liberté bridée par les directives assez contraignantes des municipalités ou de l'Inspection académique

*Stavele, maison communale et école. Cet ensemble daté de 1874 présente en bordure de rue un jeu de volumes différenciés. La maison communale dispose son pignon sur rue et l'école est construite en retrait*



*Steene, école primaire de filles, rue de la Mairie, 45. Les progrès de la scolarisation rendirent insuffisantes les écoles bâties sous Louis-Philippe ; la montée de la pudibonderie incita alors les communes à se doter d'écoles distinctes pour les garçons et les filles. Cette école fut élevée entre 1885 et 1887 par l'architecte Omer Cockenpot à l'usage des filles tandis que l'ancienne école mixte, qui remontait à 1842, était désormais réservée aux garçons. Le logement de l'institutrice est rejeté sur le côté, mais bien individualisé par sa toiture plus élevée à versants brisés. L'architecte a animé les élévations en jouant sur les décrochements, amplifiés par les effets de polychromie*



# Bibliographie

**C.A.U.E. - Conseil Général du Nord -**

*1993- Elément de lecture des paysages.*

**Inventaire - Images du Patrimoine**

*Flandre entre Yser et Canal de Furnes Nord et  
Flandre Occidentale*

**Equipe permanente attachée au secteur :**

<b>Architecte</b>	<b>Marc Panien</b>
<b>Ecologue</b>	<b>Vincent Levive</b>
<b>Paysagiste</b>	<b>Anne Braquet</b>
<b>Assistant d'étude</b>	<b>Christophe Rouvres</b>
<b>Secrétariat</b>	<b>Monique Dhoedt</b>

**Ce document a été réalisé par**

**Marc Panien Architecte**

**Dossier n° 56 110**

## **Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement**

*La création des CAUE émane de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture qui affirme dans son article premier : «l'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public». Le CAUE du Nord a été créé en 1979 par le Conseil Général. C'est une association loi 1901 dont les actions et les travaux s'inscrivent en complémentarité avec les organismes qui bâtissent le Nord. Le CAUE possède un conseil d'administration composé de six élus locaux, quatre représentants de l'Etat, quatre professionnels du Cadre de vie, deux personnes qualifiées et six représentants d'associations et d'organismes professionnels. Un pluralisme qui est gage d'ouverture à toutes les sensibilités. Appuyer les communes dans leurs innovations, forger un nouvel état d'esprit, sensibiliser le public et intéresser les enfants à leur environnement, autant d'actions pour aider chacun à assumer ses responsabilités dans chaque commune du Nord.*

